

Carte communale de Colembert

Rapport de présentation



Prescrit le 27 octobre 2001
Date le : 2 novembre 2005

<i>Carte communale de Colembert</i>	1
Rapport de présentation	1
<i>Données géographiques et administratives</i>	3
Situation géographique	3
Présentation administrative	3
Superficie	3
<i>Milieus naturels</i>	4
Géologie	4
Climatologie	6
Hydrographie	7
Relief	10
Les zones forestières	11
Les Zones naturelles	11
Prise en compte du paysage	17
<i>Etude des données communales</i>	18
Histoire et patrimoine	18
Evolution démographique	19
Population active communale	21
Habitat	24
Structure communale	26
Activités	27
Caractéristiques des réseaux	34
<i>Détermination du projet communal</i>	34
<i>Justification des zones ouvertes à l'urbanisation</i>	37
Généralités	37
Description des différents secteurs ouverts à l'urbanisation	37
Synthèse	45
<i>Contraintes supra communales.</i>	45
Servitudes d'utilité publique	45
Informations et obligations diverses	46

Données géographiques et administratives

Situation géographique

Colembert est une petite commune rurale située à un peu moins de vingt kilomètres à l'est de Boulogne sur Mer.

Bien que rurale, cette commune est particulièrement bien desservie du fait du passage de la route Nationale 42 sur son territoire, axe structurant pour le département.

En outre la commune possède sur son territoire la source du petit fleuve côtier le Wimereux, fleuve particulièrement intéressant d'un point de vue écologique.

Présentation administrative

La commune de Colembert s'insère dans les limites administratives du canton de Desvres, de l'arrondissement de Boulogne sur Mer, du département du Pas de Calais et dans la région Nord Pas de Calais

Superficie

La surface communale s'étire sur 968 hectares à une altitude comprise entre 203 et 57 m soit un dénivelé maximum de 146 m pour une altitude moyenne de 112 m

Milieus naturels

Géologie

1. Préambule

L'approche géologique a été réalisée à partir de la carte géologique au 50000^{ème} feuille de Desvres du BRGM.

En continuité avec le Weald anglais, le Boulonnais comprend deux régions naturelles bien individualisées : le Haut Boulonnais et le Bas Boulonnais. Le Haut Boulonnais, prolongement vers l'ouest de l'Artois, se présente sous l'aspect d'un plateau crayeux recouvert de limons. Il domine, par un escarpement d'une centaine de mètres, le Bas Boulonnais, formé de collines essentiellement du jurassique, à l'exception de la partie nord où affleure le massif primaire de Ferques.

2. Les terrains affleurants

a) Les formations superficielles

Limons des plateaux-Loess (LP)

Ce sont des formations limoneuses pléistocènes qui recouvrent les plateaux et les versants. Leur importance est réduite suite à la situation régionale au relief relativement accusé du Boulonnais.

Sur le plateau, en moyenne au-delà de 130 m d'altitude, des limons anciens rougeâtres, faisant partie du complexe des formations argileuses à silex (LPs), sont conservés dans des poches de dissolution de la craie. Les Lœss du Pléistocène supérieur s'étendent largement en dehors de la zone culminante du plateau sur les versants en faible pente, le lœss de couverture, qui souvent n'est plus affecté par les poches de dissolution, ayant la plus grande extension.

Colluvions (C)

Il s'agit de formations limoneuses, avec ou sans éclat de silex, ou encore chargée de cailloux et de granules de craie. Elles sont représentées surtout dans la région du substrat crétacé pour faire apparaître le réseau des vallons, mais une grande partie appartient au complexe des limons LP qui tapissent les versants, et se trouvent souvent en continuité stratigraphique avec ces derniers.

Alluvions récentes (Fz)

Les alluvions récentes sablo-limoneuses, parfois tourbeuses tapissent le fond des principales vallées.

b) Les formations sédimentaires du secondaire

Turonien inférieur et moyen - Marnes blanc verdâtres, Dièves (c3a-b)

Pour le Turonien inférieur (30 m), les marnes sont plus ou moins argileuses (dièves) blanc verdâtre à bleuâtre, passant vers le littoral à des craies noduleuses blanc jaunâtre. Pour le Turonien moyen (40 m) les craies sont plus ou moins marneuses blanc-crème.

Turonien supérieur et Sénonien - Craie blanche à silex (c3c-4)

Leurs caractéristiques pétrographiques sont sensiblement identiques. Ils affleurent largement et sont visibles essentiellement aux flancs des vallées et des vallons secs. Le Sénonien n'est représenté que par des horizons inférieurs : craie blanche à silex, conacienne.

Climatologie

Météo France possède une station de mesure des différents paramètres sur la commune de Desvres (altitude de référence 182 m).

3. Précipitations moyennes

Les normales établies sur 10 ans (1989-2000) donnent un cumul mensuel moyen des hauteurs de pluies précipitées évoluant entre 60 mm en juillet et 156 mm en décembre, avec sur l'année un cumul total de 1158 mm de précipitations.

4. Températures moyennes

Les normales établies sur 10 ans (1989-2000) donnent des températures évoluant de 3,9°C en janvier à 17,5°C en août.

5. Rose des vents

Les résultats présentés ont été établis suite à un cumul de 31786 observations.

a) Vents faibles

Vitesse comprise entre 2 et 4m/s.

Les secteurs dominants sont :

De direction Sud/Sud-Ouest/Ouest, directions 18-20-22-24-26-28 de la rose des vents (fréquence : 19,6%),

De direction Nord/Est, directions 02-04 de la rose des vents (fréquence : 6,3%).

b) Vents moyens

Vitesse comprise entre 5 et 8m/s.

Le secteur dominant est la direction Sud/Sud-Ouest/Ouest, directions 18-20-22-24-26 de la rose des vents (fréquence : 17,4%).

c) Vents forts

Vitesse supérieure à 8m/s.

Le secteur dominant est la direction Sud/Sud-Ouest/Ouest, directions 22-24-26 de la rose des vents (fréquence : 3,1%).

En considérant l'ensemble des vents supérieur à 2m/s, le secteur de vents dominants est le Sud/Sud-Ouest/Ouest, directions 18-20-22-24-26-28 de la rose des vents, ce qui représente une fréquence de 40,1%

La fréquence des vents très faibles à nuls (vitesse inférieure à 2 m/s) est de 14,2%.

Hydrographie

La commune de Colembert fait partie du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Bassins Côtiers du Boulonnais dont les principaux enjeux sont :

- ✓ La lutte contre les inondations
- ✓ La reconquête de la qualité de l'eau
- ✓ Le renforcement de la ressource en eau disponible
- ✓ La protection des milieux aquatiques

6. Caractéristiques physiques du bassin :

Le SAGE s'inscrit dans la demi boutonnière du Boulonnais, grand synclinal, creusé au cœur du plateau de l'Artois (paysage de bocage). Le système aquifère comprend des nappes dispersées, de faible capacité et éloignées de centre de consommation. Le réseau hydrographique est composé de trois rivières côtières : la Liane, la Slack et le Wimereux. Compte tenu de la nature des terrains , ces rivières se gonflent à la moindre pluie (un rapport de 30 existe entre le débit moyen annuel et le débit de crue), si bien que la surface soumise au risque d'inondation atteint 1200 hectares environ (pour les trois rivières confondues). Les

cours d'eau, non soutenus par les nappes, connaissent des étiages très sévères. Le fonctionnement de la nappe est perturbé par la présence d'un bassin minier de 2500 hectares. Des milieux naturels remarquables sont à signaler dans le périmètre du SAGE : une zone humide de 500 hectares, une multitude de marais arrière littoraux, des milieux tourbeux en zone forestière et un estuaire riche sur le plan écologique (celui de la Liane et du Wimereux ayant été canalisés). Le périmètre du Sage est en adéquation avec les entités hydrographiques et hydrogéologiques

7. Caractéristiques socio-économiques du bassin :

La population inscrite sur le territoire du SAGE est de 165000 habitants. L'occupation du sol se répartit comme suit :

- ✓ 8% de surfaces artificialisées
- ✓ 11% de forêts
- ✓ 5% d'espaces littoraux et dunaires
- ✓ 40% de prairies
- ✓ 36% de cultures.

La principale agglomération est Boulogne sur Mer, qui compte 80000 habitants., les activités économiques du bassin sont tournées vers l'agriculture, les carrières, le tourisme et la pêche en mer. En terme d'usage de l'eau et des milieux aquatiques, il faut noter : les prélèvements pour l'eau potable (une demande total de 10 millions de m³ par an, satisfaite pour moitié par la nappe de la craie), les rejets industriels (carrières, activités portuaires) et urbains, la pêche et les loisirs aquatiques (baignade en mer). Il faut noter également l'importance de la conchyliculture sur le littoral. Le risque d'inondation est surtout présent sur la Liane et dans une proportion moindre sur la Slack et le Wimereux

8. Caractéristiques juridiques

Les hydrosystèmes superficiels du périmètre du SAGE sont non domaniaux, à l'exception des estuaires qui font partie du domaine public maritime. Comme procédures existantes en relation avec la gestion des eaux et des milieux aquatiques, on citera le PPR

(Plan de Prévention des Risques) sur la Liane et le contrat de rivière du Wimereux (dont la quasi totalité du programme a été réalisé).

Le Wimereux, petit fleuve côtier se jetant au niveau de la station balnéaire du même nom, prend sa source sur le territoire communal au pied de la cuesta du Boulonnais

Un des enjeux principaux pour la commune est de maintenir la qualité des eaux de surface en sachant que les mesures d'assainissement actuelle sont insuffisantes.

9. Contrat de rivière sur le Wimereux

Ce contrat de rivière programmé sur une durée de 3 ans a vu en 1999 l'achèvement des travaux contractualisés.

15 MF ont été consacrés à la restauration de ce bassin versant, l'Agence a apporté 1,6 MF. Outre les opérations classiques des contrats de rivières (hydraulique, lutte contre les inondations, aménagement paysagers, aménagements piscicoles et sensibilisation), il faut noter quelques réalisations particulières : mise en conformité des exploitations agricoles, restauration du bocage. Depuis 1994, une équipe d'entretien pérenne est en place. L'Agence participe financièrement à son maintien.

10. Stratégie d'intervention du SAGE du bassin côtier du Boulonnais

Les orientations stratégiques sont les suivantes:

- ✓ Maîtriser les pollutions, toutes origines confondues, sur une logique de priorités d'interventions géographiques par rapport à des enjeux de santé publique, telle que l'alimentation en eau potable.
- ✓ Protéger, réhabiliter et valoriser les milieux naturels liés à l'eau
- ✓ Valoriser les ressources locales destinées à la consommation humaine au travers d'une politique de reconquête des eaux actuellement exploitées, et de protection préventive des ressources potentiellement exploitables.
- ✓ Appliquer une politique solidaire autour du thème de l'hydraulique pour la maîtrise du ruissellement, la lutte contre l'érosion des sols et les inondations.
- ✓ Mettre en œuvre une politique de sensibilisation des acteurs du territoire et des usagers de l'eau sur les enjeux de la sauvegarde du patrimoine Eau.

Reconquête des paysages de fonds de vallée :

L'objectif est d'intégrer les enjeux de l'eau dans la gestion des fonds de vallée. En effet, ceux-ci présentent fréquemment des zones humides alimentées en eau par le ruissellement ou placées sous l'influence des débordements des cours d'eau ou de l'affleurement d'une petite nappe souterraine. La préservation du caractère bocager des fonds de vallée, garantira une compatibilité avec les enjeux de sauvegarde des zones naturelles d'épandage des crues et de réduction des risques d'inondations dans les zones vulnérables. Elle permettra l'amélioration de la qualité des eaux, par effet d'épuration naturelle des sols, et réduira les risques d'érosion des sols et des berges des rivières. En outre, elle participe au maintien d'un paysage de qualité, et par ailleurs à la préservation d'une composante géographique importante de l'activité agricole.

Afin d'atteindre ces objectifs, le SAGE du bassin côtier du Boulonnais préconise les mesures suivantes:

- ✓ Prendre en compte les risques d'inondations et de remontées de nappes, les risques de pollution directe des eaux de surface et souterraines, la biodiversité des milieux et la qualité paysagère en fond de vallée, dans les projet d'aménagement de quelque nature qu'ils soient ;
- ✓ Favoriser les usages agricoles traditionnels de bocage en fond de vallée par la mise en place de projet collectif, no en incitant la reconversion des terres arables en pâtures et, le maintien des pâtures existantes, la gestion raisonnée des intrants et des traitements phytosanitaires ;
- ✓ Proscrire les aménagements de type étangs, plans d'eau ou marres tous usages, dans les fonds de vallée ;
- ✓ Privilégier les bandes boisées d'espèces locales en bordures des rivières

Relief

La commune de Colembert possède un relief très différencié du fait de la présence de la cuesta du Boulonnais sur son territoire.

Le territoire peut être divisé en entité structurale distincte, au nord-est la zone de plateau quasiment entièrement couverte de bois, à l'est du plateau et selon une direction nord-ouest sud-est l'escarpement de la cuesta du Boulonnais et enfin occupant la majeure partie de la commune, la zone de plaine.

Les zones forestières

Les zones forestières sont importantes sur la commune, bien que l'implantation de la nouvelle Route Nationale 42 ait profondément modifié un des massifs en le coupant en deux. La surface boisée communale représente 186,65 hectares.

Ces espaces boisés ont un statut privé et des coupes sélectives y sont effectuées chaque année.

Stratégie d'intervention du SAGE du bassin côtier du Boulonnais au niveau de la gestion intégrée des espaces forestiers:

Outre son intérêt écologique et paysager dans ce complexe bocager du Bas-Boulonnais, unique au niveau régional, la forêt joue un rôle important dans le cycle de l'eau, notamment dans la disponibilité de la ressource, le régime des cours d'eau (étiages et crues), la qualité des eaux de surface et de nappe, ainsi que la diversité biologique des écosystèmes aquatiques.

Cependant, force est de constater que la prise en compte de l'élément EAU n'est pas systématique dans l'établissement des règles de gestion des forêts. Les enjeux forts de notre territoire en termes de maîtrise des écoulements, de gestion qualitative de la ressource, de reconquête de la biodiversité des milieux naturels, confirment l'intérêt de mettre en œuvre une gestion intégrée des eaux et forêts.

Les Zones naturelles

11. Les ZNIEFF

Lancé en 1982 à l'initiative du ministère de l'environnement, l'inventaire des ZNIEFF (Zone d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) est un outil de connaissance du patrimoine naturel de France.

Une ZNIEFF se définit par l'identification scientifique d'un secteur du territoire national particulièrement intéressant sur le plan écologique. L'ensemble de ces secteurs constitue ainsi l'inventaire des espaces naturels remarquables ou représentatifs.

La classification est de deux types :

Les ZNIEFF de type 1 : elles sont constituées par des espaces généralement limités et caractérisés par la présence d'espèce, d'association d'espèces ou de milieux rares relatifs au patrimoine naturel national ou régional. De ce fait ces zones sont relativement vulnérables aux installations d'équipements ou à d'autres transformations du site.

Les ZNIEFF de type 2 : ces zones représentent des espaces homogènes beaucoup plus vastes, avec une dynamique propre à ce type d'espace comme les massifs forestiers, vallées, plateaux ou encore les estuaires.

Ces espaces, lorsqu'ils sont peu modifiés, offrent des potentialités en terme de biodiversité très importantes. A ce titre, il est donc important de respecter les grands équilibres biologiques en respectant le domaine vital des faunes sédentaires ou migratrices.

a) *ZNIEFF de type 2 n°033-01 « Bois de Haut, Bois de l'Enclos et coteaux adjacents »*

Localisation

Les Bois de Haut, Bois de l'Enclos et coteaux adjacents sont situés sur l'escarpement crayeux du Haut-Boulonnais

Description

Ils constituent un écosystème forestier de faible superficie mais sont associés à des pelouses crayeuses. Cet ensemble s'intègre dans un vaste réseau de bois et bosquets formant la couronne de licques.

b) ZNIEFF de type 2 n°035 « Cuesta du Boulonnais entre Neufchatel-Hardelot et Colembert »



Composée d'un linéaire à la forme tout à fait originale, cette cuesta crayeuse encadre la dépression du Bas-Boulonnais dont le bocage mollement vallonné et très verdoyant contraste avec l'aspect steppique des pentes crayeuses abruptes couvertes de pelouses.

Ce grand ensemble regroupe des sites de pelouses parmi les plus remarquables de la région Nord Pas de Calais.

Intérêt écologique

Ce complexe de végétations herbacées et forestières rassemble pratiquement toute la flore calcicole potentielle de la partie atlantique de la région.

De très nombreuses communautés végétales se différencient sur ces coteaux, certaines présentent un net caractère thermophile tantôt atlantique, tantôt continental, du fait de la situation privilégiée du Boulonnais (proximité de la mer, altitude élevée, nature des affleurements crayeux).

La faune profite ici de la multiplication des effets de lisière (contacts pelouses-prébois-forêts), les pelouses en elles-même n'ayant qu'un intérêt limité sauf pour les insectes et les papillons.

Les zones boisées ponctuant la cuesta fixent néanmoins des espèces remarquables, comme certains rapaces rares et participent au biocorridor pour le déplacement de la grande faune des zones littorales vers le Haut Boulonnais et le pays de Licques.

Possibilités d'évolutions négatives

Les menaces sont quasiment les mêmes que pour la zone précédente, reprise de la dynamique naturelle qui concourt à une densification de la végétation et à un établissement de la couverture forestière mais aussi menace d'un reboisement avec des essences non locales et enfin grignotage de certaines lisières remarquables par l'activité agricole.

c)ZNIEFF de type 2 n°050 « Complexe bocager du bas Boulonnais et de la Liane »

Le complexe bocager du Bas Boulonnais et de la Liane s'étend entre St Martin les Boulogne et St Léonard à l'ouest et Quesques et Lottinghem à l'est. Cet espace correspond à la cuvette herbagère du Bas Boulonnais.

Intérêt écologique de la zone

Cet espace possède une grande diversité floristique et faunistique du fait de ses particularités. Ce bocage est le seul à affinité atlantique marquée et se compose de haies aux physionomies et à la composition végétale variées hébergeant des ourlets préforestiers peu dégradés et riches en espèces de sous bois. Des prairies à la flore peu banalisée occupent les différents niveaux topographiques des versants aux fonds de vallons.

Du point de vue faunistique, c'est la continuité du bocage entre les massifs forestiers (Boulogne et Desvres) qui présente le plus d'intérêt. Ces haies bocagères ont attiré et fixé un

important cortège de passereaux nicheurs. Le bocage constitue une sorte de biocorridor entre les massifs forestiers.

Possibilités d'évolution négatives

Les menaces pesant sur ces territoires découleraient d'une modification des pratiques d'entretien, c'est à dire l'abandon des systèmes traditionnels d'exploitation des prairies (fauche et pâturage extensif), l'abandon de l'entretien des haies ou la coupe des vieux arbres, le drainage des prairies humides ou la (re)mise en culture de celle-ci.

d) ZNIEFF de type 2 n°33 « Bouttonnière du Pays de Licques »

Petite région naturelle très particulière par sa structure géologique. En effet, celle-ci marque la fin de l'anticlinal de l'Artois, au-delà commençant la plaine maritime flamande.

La boutonnière du Pays de Licques est formée par un ensemble de collines de craie aux formes molles et ondulées culminant à plus de 200 m. Entaillée dans les plateaux crétaciques de l'Artois, la dépression de Licques apparaît comme une esquisse de boutonnière géologique.

Possibilités d'évolutions négatives

Zone jusque maintenant préservée d'aménagements lourds, la boutonnière du pays de Licques risque de connaître diverses pressions foncières de par sa proximité avec le littoral (développement du tourisme et construction de résidences secondaires).

12. Les autres mesures de protection

La commune de Colembert est concernée par d'autres mesures de protection. Celle ci est soumise tout d'abord à la charte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale mais

est aussi concernée par un arrêté de protection de biotope et par une proposition de site Natura 2000.

a) *Arrêté de protection de biotope, coteaux calcaires du Boulonnais (62 APB 02d)*

Description du site

Sur le plan géomorphologique, le Boulonnais constitue une entité bien individualisée. La fosse boulonnaise forme une boutonnière, dépression anticlinale évidée par l'érosion, située dans le prolongement nord-occidental de l'Artois et recoupée par le détroit du Pas de Calais. Le contraste paysager est très marqué entre le bas Boulonnais, bocager, et la haut Boulonnais qui dessine une ligne de crête pratiquement continue, à la périphérie de la dépression

Le Haut Boulonnais présente un escarpement, au tracé festonné, divisé en deux branches.

La branche nord va du Mont de Couple jusqu'à Lottinghen, à l'extrémité orientale du Boulonnais, la branche sud va de Lottinghen à Neuchâtel-Hardelot, en passant par Desvres.

L'escarpement présente un profil transversal convexo-concave de type cuesta, modelé dans les couches crayeuses du Turonien et du Cénomaniens. Le pendage peut être important, 30 à 40 % pour certains segments (versant du mont Dauphin à Colembert).

Intérêt écologique

La végétation des coteaux crayeux du Boulonnais présente une grande diversité (pelouses, prairies, fourrés, hêtraies...).

Cette variété des milieux favorise la diversité des écosystèmes, plusieurs espèces d'oiseaux protégées, passereaux et rapaces, utilisent les coteaux crayeux du Boulonnais.

Les pelouses calcicoles

Le rebord du plateau du Haut-Boulonnais est caractérisé par une couverture végétale tantôt herbeuse, tantôt boisée, établie sur des sols de type rendzine.

Les pelouses de coteaux calcaires présentent un développement préférentiel sur les versants les mieux exposés (sud-est et au sud-ouest).

Ce type de paysage résulte en grandes parties des pratiques agropastorales mises en œuvre par les communautés qui se sont succédées sur ces territoires. Défrichage, brûlis, cultures primitives et pacages ont contribué à la mise en place sur ces coteaux d'un tapis herbacé, d'aspect steppique, en remplacement de la forêt.

Par endroit, des formations herbacées plus denses, d'aspect proche de celui des prairies, s'intercalent dans les pelouses à la faveur d'une pente moins forte ou d'un sol plus épais. Les espèces ligneuses peuvent se développer en îlots suite à l'abandon de l'activité pastorale. Une dynamique préforestière se met en place, les arbustes formant des fourrés de plus en plus denses.

La tendance naturelle d'évolution amènera, sans entretien, à revenir à un équilibre forestier.

Prise en compte du paysage

Le paysage est une donnée abstraite faite de permanences et de mutations. Il peut donc se décomposer en éléments perpétuels (forme du relief) et en éléments évolutifs (occupation du sol). Ces éléments sont liés entre eux car le relief conditionne l'occupation du sol.

Le paysage a été fortement modifié sur la commune de Colembert suite à la construction de la nouvelle Route Nationale 42. Cette infrastructure séparant la commune en deux parties représente un obstacle visuel non négligeable.

La commune de Colembert possède un paysage très intéressant du fait de son relief d'une part (la cuesta du Boulonnais) mais aussi du fait de son occupation du sol. Le maillage bocager est très important et reste conditionné par le maintien d'un élevage bovin important.

Etude des données communales

Histoire et patrimoine

En attente d'informations

Eglise de Colembert



Château de Sainte Aldegonde



Des vestiges gallo-romains y ont été découverts . Ancienne baronnie du comté de Boulogne , érigeait en marquisat en 1691 . Mentionné pour la première fois en 1107 , ce nom serait dérivé du germanique *Kolos berga* : mont de Kolo

Evolution démographique

La commune de Colembert comptait 687 personnes au dernier Recensement Général de Population (RGP). La population communale est en augmentation depuis 1975 mais les raisons de cette augmentation sont différentes selon les périodes inter censitaires.

1975-1982

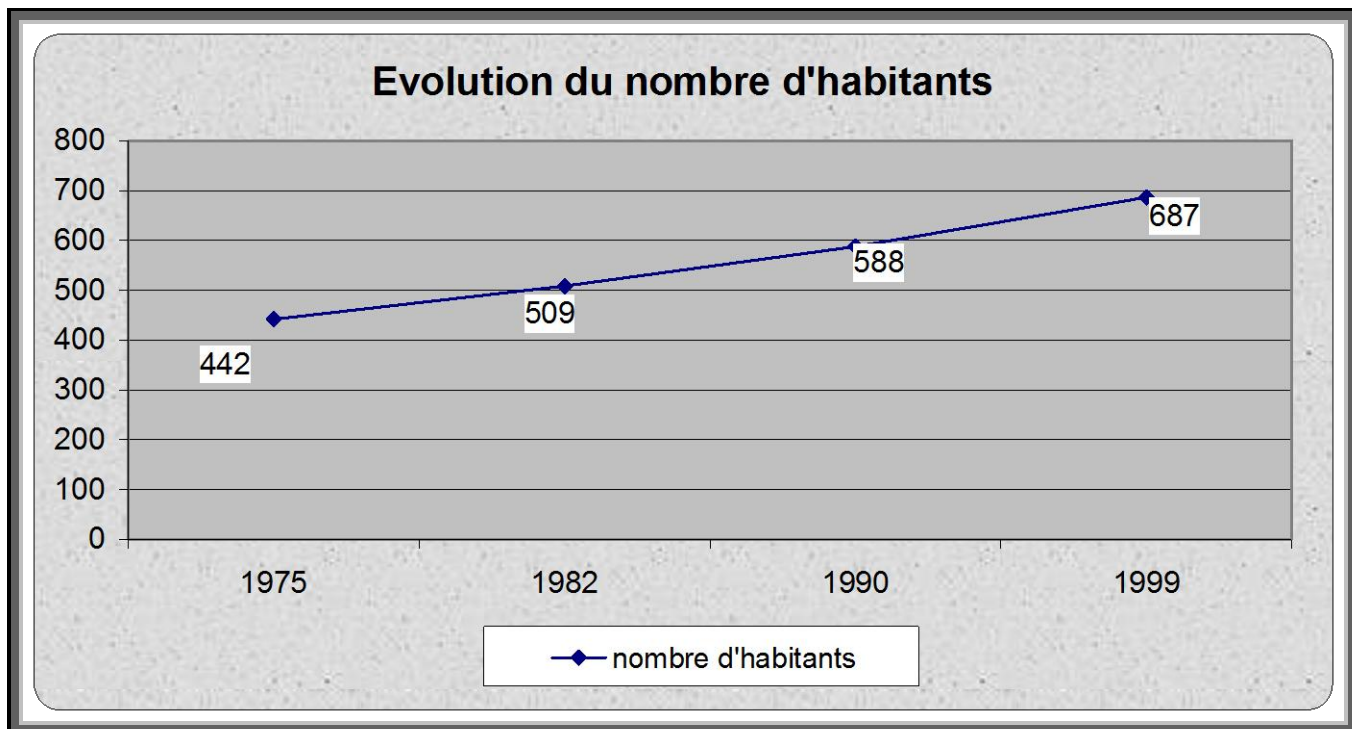
La population communale augmente de 62 personnes sur la période, cette augmentation est principalement due à un solde naturel élevé qui démontre que la commune est attractive en matière d'installation. Le solde naturel est lui aussi positif sur la période mais sans atteindre les valeurs du solde migratoire.

1982-1990

L'effectif communal croît de 79 habitants, c'est désormais le solde naturel le moteur de la croissance, il semble que cette augmentation du solde naturel soit due à l'affluence des nouveaux arrivants pendant la période précédente. Le solde migratoire est en déclin mais reste néanmoins positif.

1990-1999

Quatre vingt dix neuf nouvelles personnes viennent s'ajouter au total communal, cette croissance importante est le résultat conjoint des soldes naturels et migratoires car leurs valeurs sont quasiment similaires. Ces tendances aboutissent à un taux de variation annuel représentatif d'une commune attractive.

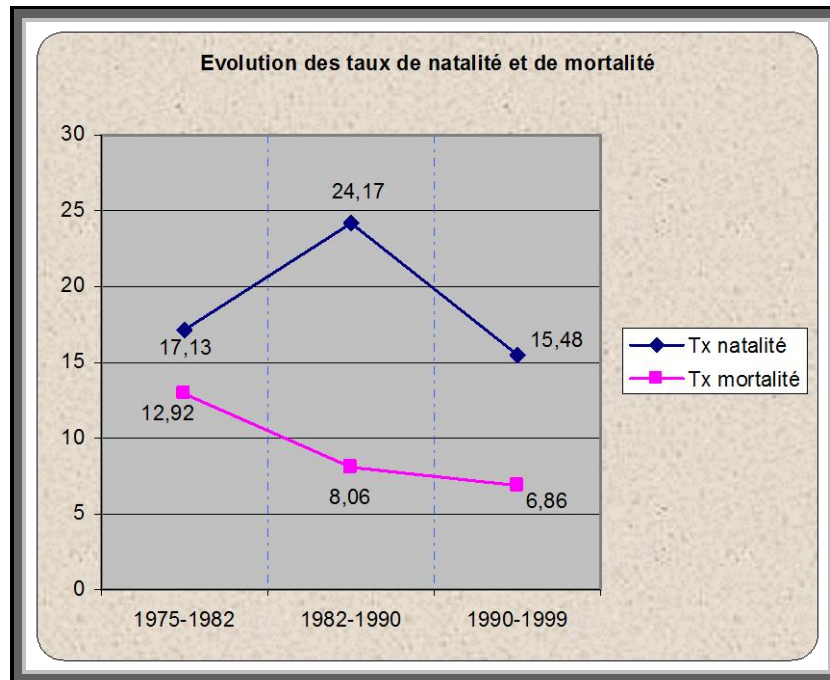


Après actualisation, les dernières statistiques communales font état d'une population de 720 personnes

Evolution des taux de natalité et de mortalité

Le taux de natalité est fluctuant entre 1975 et 1999, mais c'est pendant la période 1982-1990 qu'il est le plus important. Cette tendance peut s'expliquer, en partie, par l'installation d'une nouvelle population plutôt jeune lors de la période précédente.

Le taux de mortalité diminue sur la période, cette baisse peut s'expliquer par l'augmentation de l'espérance de vie sur la période.



Structure de la population

Au dernier recensement, la population communale totalisait 687 personnes dont 350 hommes et 387 femmes. La répartition par grand groupe d'âge montre que la population est assez jeune car les moins de quarante ans représente 64,6% de la population.

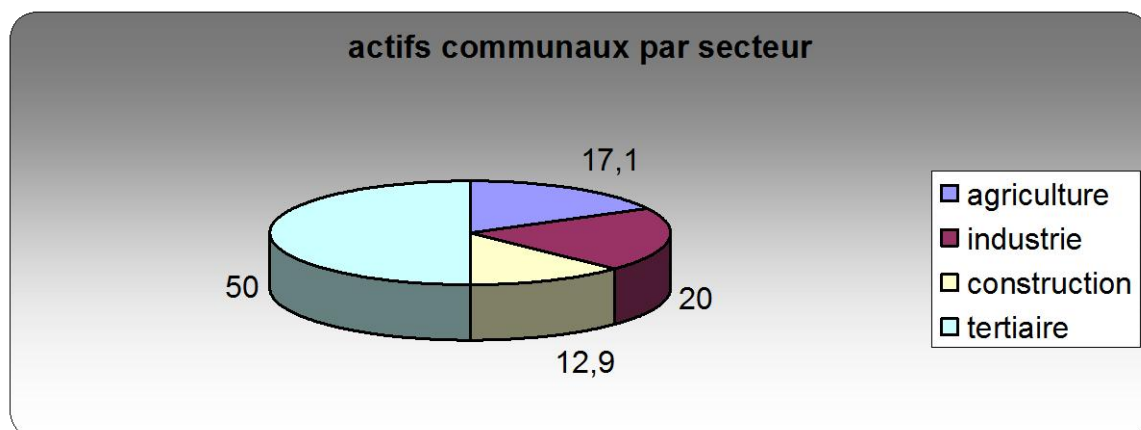
Population active communale

13.structure

Il y avait en 1999, 280 actifs sur la commune de Colembert. Cette commune offre un volume d'emplois assez important car plus d'un tiers des actifs travaille sur la commune dont les actifs agricoles ne représentent qu'une petite partie.

La majorité des actifs qui ne travaillent pas dans la commune ont un emploi dans la même zone d'emploi et une faible proportion dans le même département ou la même région.

Les actifs communaux sont représentés dans les quatre grandes branches de l'activités économique mais dans des proportions différentes. La moitié de ces actifs occupent un emploi dans le secteur tertiaire



14.répartition selon la catégorie socioprofessionnelle

Certaines activités économiques regroupent plusieurs catégories socioprofessionnelles alors que d'autres sont représentées dans une seule catégorie comme les agriculteurs exploitants (à peu près 14% des actifs communaux)

Les artisans et commerçants sont présents aux niveaux du secteur construction et du secteur service aux particuliers, ils représentent approximativement 7% des actifs communaux

Les cadres communaux occupent deux branches, l'industrie et le tertiaire mais aussi quatre secteurs, les industries agricoles et agroalimentaires, l'industrie des biens intermédiaires, le commerce et l'administration. La population de cadre représente moins de 6% du total des actifs communaux.

Les professions intermédiaires se répartissent au niveau de nombreux secteurs, bien qu'absentes des branches agriculture et construction

Les secteurs occupés sont les industries de biens d'équipement et de biens intermédiaires, l'énergie, le commerce, le service aux entreprises et le secteur éducation, santé, action sociale

Cette catégorie socioprofessionnelle représente 10% des actifs communaux

Les employés occupent les mêmes branches que les professions intermédiaires et représentent la majorité des emplois du tertiaire

Ils s'insèrent dans les secteurs de l'industrie (agroalimentaires et biens d'équipement), du commerce, du service aux entreprises et aux particuliers, et dans les secteurs de l'éducation-santé-action sociale. Mais le contingent le plus important est représenté dans l'administration.

Cette catégorie est la plus importante de la population active avec près de 23%.

La catégorie socioprofessionnelle des ouvriers est la seule représentée dans les quatre branches de l'économie avec une quasi égalité entre l'industrie, la construction et le tertiaire, seul l'agriculture est sous représentée.

Les ouvriers représentent 30% des actifs communaux.

15. navettes domicile-travail des actifs ayant un emploi

L'étude des données (INSEE 1999) des trajets domicile-travail permet de formuler quelques observations :

- Sur les 270 actifs, près des deux tiers exercent leur profession en dehors de la commune de Colembert (les hommes et les femmes dans des proportions identiques).
- 75 % des personnes ne travaillant pas à Colembert exercent cependant leur profession dans la même zone d'emploi du Boulonnais.
- Si 2/3 des agriculteurs et des professionnels de la construction exercent dans la commune, seuls 1/3 des emplois liés au secteur tertiaire et 10 % de ceux liés à l'industrie le sont, mettant en exergue le caractère rural de la commune....
- seul un actif sur les 181 travaillant à l'extérieur de la commune privilégie les transports en commun à l'utilisation de sa voiture particulière afin de se rendre sur son lieu de travail.

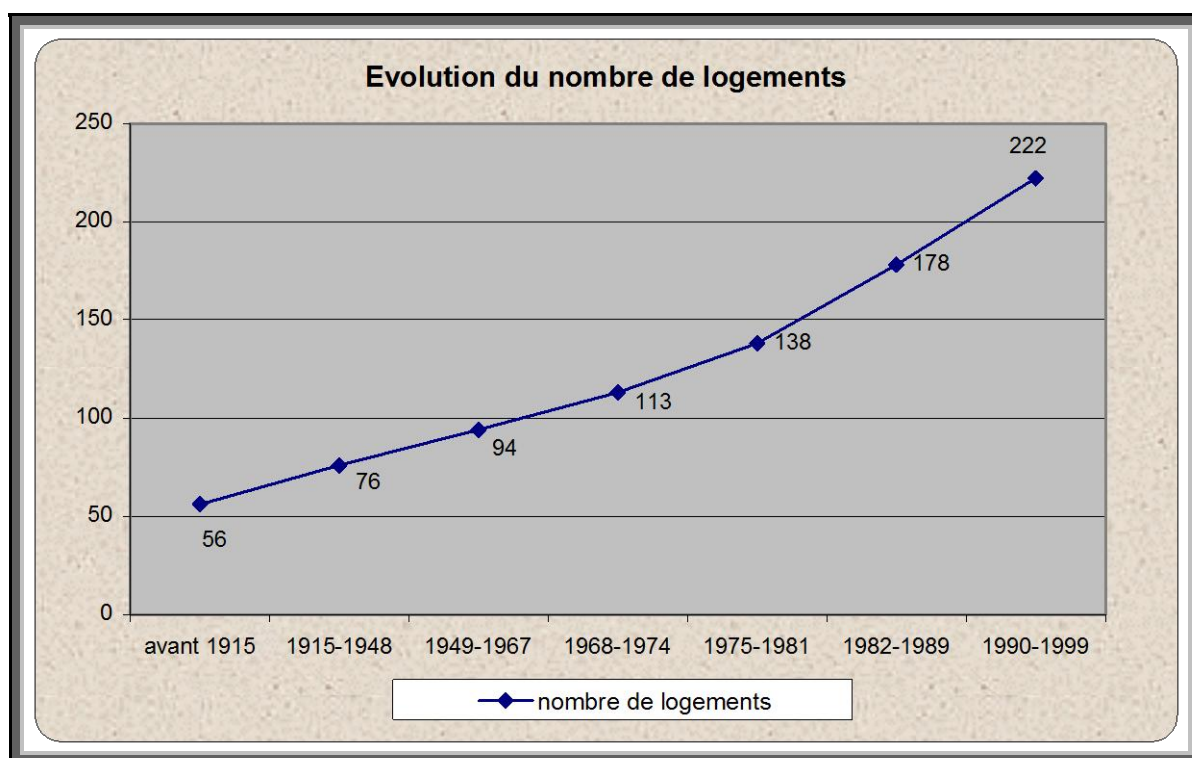
Ces éléments font de Colembert une commune qui tend à se rapprocher d'une commune « dortoir ».

Habitat

16. Evolution

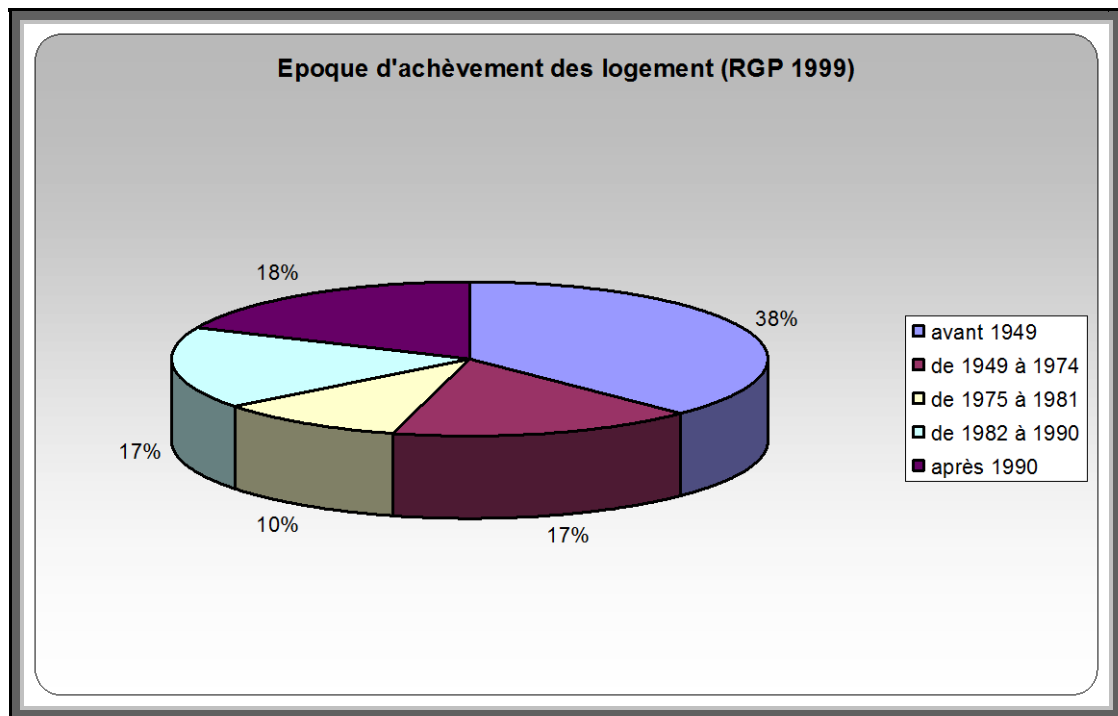
La commune dénombrait 245 logements en 1999, dont 222 résidences principales, 7 logements occasionnels et 7 logements vacants.

Sur ces 245 logements, 87,35% sont représentés par des logements individuels et 13,35 par des logements au sein d'immeubles collectifs.



17. Age des logements

A peu près la moitié des logements de la commune de Colembert sont antérieurs à 1974 (50,9%), ce qui montre que la commune a connu et connaît encore un rythme de construction soutenu



En 1999, les 222 logements à usage de résidences principales sont répartis de la sorte :

- 189 maisons individuelles
- 28 logements dans un immeuble collectif
- 1 chambre d'hôtel
- 1 construction provisoire ou habitation de fortune
- 3 logements non classés dans une catégorie identifiée

a) Statut d'occupation

62 % des résidences principales sont occupées en propriété, 32% en location ou sous-location et 6% sont logés gratuitement

18. Caractéristiques des résidences principales

Les résidences principales sont de mieux équipés, mais il reste encore une certaine proportion de logements sans baignoire, ni douche et sans WC à l'intérieur, tous les logements datent d'avant 1974.

Ces résidences principales sont relativement vastes et comportent en moyenne 5 pièces par logement.

La majorité des logements possède un assainissement individuel de type fosse septique, la proportion restante se décomposant entre le tout à l'égout et d'autres types d'évacuation des eaux usées.

Structure communale

La commune de Colembert s'organise autour de deux centres principaux, le centre historique autour du château, de l'église et de la mairie et un centre secondaire autour du hameau du Plouy

L'urbanisation s'est surtout développée ces dernières années au sud de la RN 42 aux abords du hameau du Plouy. Ce phénomène s'expliquerait par une plus grande disponibilité foncière et un accès aux terrains à bâtir plus faciles.

La construction de la nouvelle RN42 a entraîné comme conséquence une coupure visuelle et géographique entre les deux noyaux urbains de la commune de Colembert. Néanmoins cette infrastructure a permis de diminuer considérablement le trafic routier à travers la commune.

Les deux pôles ont connus une urbanisation différenciée notamment en ce qui concerne leur position par rapport aux axes de communication.

Le hameau du Plouy s'est surtout développé le long de l'ancienne route nationale 42 au lieu-dit le Plouy et au lieu-dit l'ancienne poste, mais aussi le long d'axes perpendiculaires aux lieu-dits les Etronquis, la Linoterie, et le long de la route d'Henneveux

Le second pôle, le village centre, s'est développé autour de deux bâtiments historiques, le château et l'église

Ce noyau concentre l'ensemble des services publics de la commune de Colembert, c'est à dire la poste, la gendarmerie, l'école et la mairie

L'urbanisation s'est développée en étoile le long des voies de communication , voies dont font parties dont l'allée du château, l'ancienne route nationale 42 et la route départementale 252.

Activités

19. Services

La commune dispose de nombreux services à l'attention la population. On recense la présence d'une gendarmerie, d'un bureau de poste et d'une école qui dénombre 5 classes pour un effectif d'environ 130 enfants. L'enseignement dispensé comprend 2 niveaux :maternelle et primaire.



Au niveau des équipements de service public, sont présents sur la commune : une salle polyvalente, un terrain de football, des terrains de tennis et un restaurant scolaire.



20. Artisanat

Selon les statistiques de la Chambre des métiers du Pas de Calais, 7 artisans sont recensés sur la commune de Colembert, ils occupent des activités aussi diverses que :

- ✓ Boulangerie pâtisserie
- ✓ Réparation de véhicules automobiles
- ✓ Menuiserie
- ✓ Réparation de matériel agricole
- ✓ Travaux publics
- ✓ Maçonnerie



21. Commerces

L'offre commerciale est conséquente et concourt à l'attractivité communale au niveau des demandes de permis de construire. On note la présence de deux surfaces multi-services, un café-épicerie-vente de carburant et un café-restaurant-boulangerie ainsi que la présence d'une boulangerie.

La commune est aussi desservie par des commerces ambulants et notamment deux poissonniers

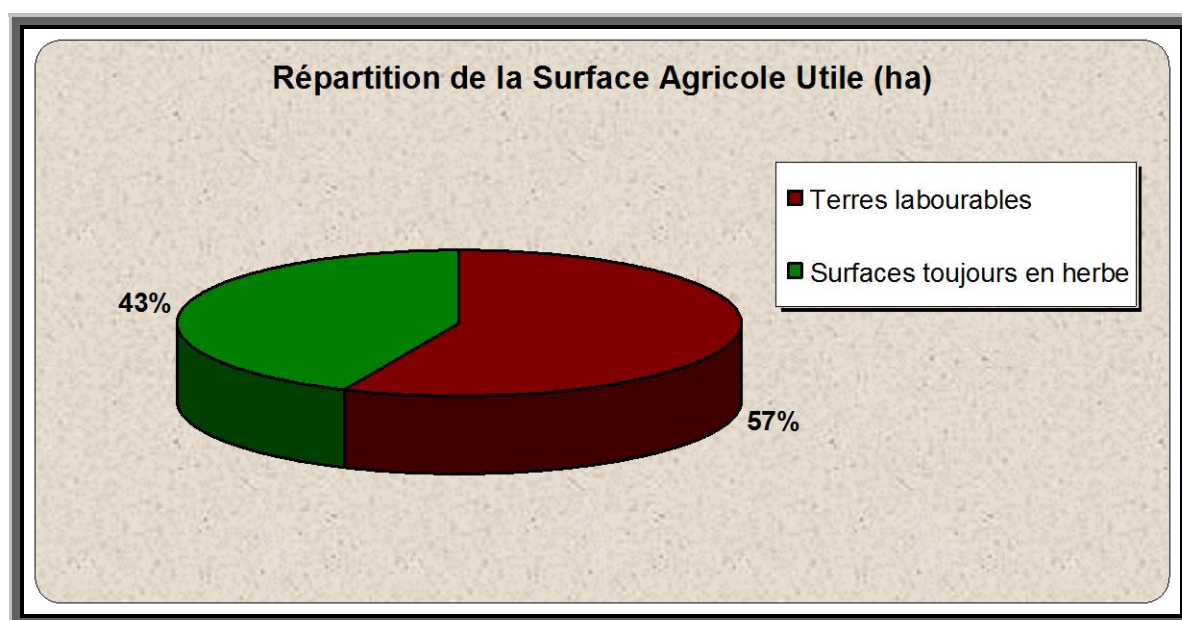


Le café épicerie, vente de carburant

22. Agriculture

L'agriculture représente un secteur d'activité important sur la commune. Selon le Recensement Général Agricole (RGA) de 2000, la Surface Agricole Utile (SAU) est 860 hectares dont 373 hectares toujours en herbe, le nombre de vache s'élève à 547. L'élevage représente un part importante de la SAU et permet le maintien d'une surface enherbée importante accompagnée d'un maillage bocager conséquent.

Les cultures dominantes sont représentées par le blé et le maïs



Le nombre d'exploitation a diminué mais de façon moins nette que dans d'autres communes. Le nombre d'exploitation est passé de 44 à 30 en l'espace de douze ans ce qui représente une baisse de 31,81% (selon les statistiques du Recensement Général Agricole).

Selon les données communales, on recense aujourd'hui 14 exploitations agricoles, mais trois de ces exploitations ne constituent pas l'activité principale des exploitants.

Exploitation agricoles classées sur la commune de Colembert (20/08/02)

Nom de l'exploitation	adresse siège social	adresse implantation	type d'activité	type sous activité	Volume
GAEC Cazin -Dulot	105 route de Boursin	105 route de Boursin	Bovins	Vaches Laitières	61
GAEC de la Brique Dausque Gilles	Route de Boursin	La Brique	Bovins	Vaches Laitières	43
GAEC de la Brique Dausque Gilles	Route de Boursin	La Brique	Bovins	Vaches allaitantes	26
Mr Coquerelle Jean Patrick	101 route de Boursin	101 route de Boursin	Bovins	Vaches Laitières	42
Mr Coquerelle Jean Patrick	101 route de Boursin	101 route de Boursin	Bovins	Vaches allaitantes	9
Mme Delattre Dominique	Route Henneveux	Ferme de Carnoye	Bovins	Vaches laitières	48
Mme Delattre Dominique	Route Henneveux	Ferme de Carnoye	Bovins	Vaches allaitantes	6
EARL de la Fabrique	La Ferme	Rue Nationale	Bovins	Vaches laitières	56
EARL Senechal Michel	La Vallée	12 rue Vallée	Bovins	Vaches Laitières	75
EARL de la Rue Mrs Dumont	32 rue de la Vallée	32 rue de la Vallée	Bovins	Vaches laitières	50
Mr Coquerelle Jean Patrick	101 route de Boursin	101 route de Boursin	Bovins	Bovins Engraissement	50
Mr Coquerelle Jean Patrick	101 route de Boursin	101 route de Boursin	Volailles	Poules pondeuses	1000
Mr Coquerelle Jean Patrick	101 route de Boursin	101 route de Boursin	Volailles	Oies	450

23. Activités Culturelles et monde associatif

Le monde associatif est assez développé sur la commune, on note la présence d'une dizaine d'associations, dont :

- ✓ Quatre associations sportives (sport de combat, football, step et tennis de table)
- ✓ Deux associations spécifiques à la jeunesse (organisation de centres aérés, colonies de vacances, sorties éducatives,...)
- ✓ Un club du troisième âge
- ✓ Une association des anciens combattants
- ✓ Une association aux activités diversifiées (organisation de pèlerinage, d'animations, ...)
- ✓ Un comité des fêtes

La commune de Colembert profite d'une attractivité renforcée par la présence de ces différentes associations

24. Situation communale au regard de ses activités

Le passage de la RN 42 sur le territoire communal ainsi que la présence de deux échangeurs à proximité fait que la commune est vite reliée avec les services commerciaux de la ville de Boulogne sur Mer, cet axe joue un rôle essentiel sur la taille du bassin d'emploi de la commune de Colembert en permettant un accès aisé vers les pôles urbains de Boulogne sur Mer, Saint-Omer et Calais.



Caractéristiques des réseaux

La gestion de la distribution en eau potable est assurée par le syndicat d'eau potable de Quesques.

L'assainissement est peu développé sur la commune, un schéma directeur d'assainissement est cependant disponible sur celle-ci. La commune a chargé la Société d'Economie Mixte du Pas de Calais (« SEMPACO ») de la gestion de celui-ci.

L'assainissement des résidences principales se fait quasi essentiellement de manière individuelle (fosse septique), cette contrainte supposera d'imposer, après étude des sols, une surface minimum des parcelles ouvertes à l'urbanisation afin de garantir la viabilité des conditions d'assainissement (cf arrêté du 24 décembre 2003 modifiant l'arrêté du 6 mai 1996 fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif).

Détermination du projet communal

25.Principes généraux

La commune souhaite maîtriser le développement de son urbanisation et se libérer par une réflexion aboutie des contraintes du règlement national d'urbanisme mais aussi d'autres aléas rencontrés par la commune lors de demandes d'autorisation d'occupation du sol.

En favorisant une urbanisation maîtrisée et réfléchie, la commune vise à préserver ses espaces naturels et notamment ses surfaces boisées, son maillage bocager et ses espaces agricoles.

De plus, il paraît indispensable de préserver le maillage bocager, élément structurant du paysage communal.

Le maintien du bocage concourt :

- ✓ à un renforcement de l'identité paysagère communale,
- ✓ à un maintien de l'élevage agricole,
- ✓ à l'élimination de certains polluants agricoles,
- ✓ à la préservation de la biodiversité,
- ✓ à une protection contre le vent,
- ✓ à la lutte contre l'érosion des sols et la prévention contre les risques naturels, inondations et coulées de boues.

Le périmètre délimité permet l'urbanisation de terrains dont les caractéristiques permettront une viabilisation rapide et sans atteintes graves sur l'environnement naturel ou à la pérennité des activités agricoles.

L'urbanisation doit se faire en fortifiant les Hameaux existants, généralement sur du linéaire, dans les « dents creuses » et, ou, en face du linéaire existant, en prenant soin d'exclure les zones sensibles potentiellement inondables.

26. Développement de la population

La volonté communale de Colembert est de conserver son caractère rural et son patrimoine architectural. Dans cette optique, le souhait de la commune est de développer son urbanisation de manière raisonnée au rythme de 3 ou 4 nouveaux pavillons par an soit environ 10/12 personnes ce qui correspond au taux d'accroissement actuel de la population.

27. Zones pressenties pour la réalisation des projets communaux

Un terrain doit être réservé pour permettre la construction de 2 classes de maternelle et pour le déplacement de la gendarmerie vers le centre du village. La zone autour du terrain de football doit être classée urbanisable pour permettre à la commune de maîtriser ses projets.

28. Les espaces publics et de loisirs

Une zone au centre du village doit être classée « urbanisable » et préservée pour permettre à la commune de conserver ses atouts en termes de services de proximité (poste, boulangerie, locaux locatifs à usages professionnels) ; une aire de jeux pourrait également y être implantée.

La volonté communale est de conserver l'ancien presbytère pour y permettre l'élaboration d'un local technique, et éventuellement la restructuration du bâtiment existant pour en faire des salles de réunion.

29. Les zones d'activités

Aucun terrain n'est à priori pressenti pour accueillir des entreprises, toutefois l'artisanat et le commerce doivent y conserver leur place au sein de la commune. L'espace agricole doit être préservé, mais loyalement déterminé, pour éviter les malentendus avec la Direction Départementale de l'Agriculture.

30. Aménagements

La possibilité d'aménager certains secteurs potentiellement dangereux de la commune est fortement envisagée :

- au niveau de la place face aux écoles afin de sécuriser le secteur et de fluidifier le trafic des voitures,
- dans le centre ville, renforcer la sécurité des piétons en aménagement les trottoirs et en adaptant l'éclairage,

L'aménagement de l'ancienne route nationale 42 (rétrécissement de la chaussée et création d'un cheminement piéton), doit permettre un ralentissement des véhicules pour sécuriser les accès directs (existants ou à créer) et densifier les liaisons piétonnes en extension des chemins de randonnées existants sur la commune.

31. Préservation du caractère agricole de la commune

Le périmètre de 100 m est un maximum exigible ; mais appliqué indifféremment à chaque exploitation agricole (classée ou non), il constitue un périmètre d'alerte qui permet d'attirer l'attention des futurs pétitionnaires. Les autorisations d'occupation du sol y seront soumises à l'appréciation de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Chambre d'Agriculture qui prendront alors en compte la situation de l'exploitation agricole au regard des règles en vigueur au moment du dépôt de demande (installation classée en développement ou en récession).

Justification des zones ouvertes à l'urbanisation

Généralités

Les principales zones d'extension de l'urbanisation se concentrent autour des noyaux bâtis actuels représentés par le centre bourg et le hameau du Plouy.

La commune de Colembert est concerné par de nombreux périmètres de protection qu'ils soient naturels (ZNIEFF, etc.), de protection du patrimoine bâti (architecte des bâtiments de France) ou agricoles (installations classées).

Le centre bourg n'est quasiment pas concerné par des mesures de prévention type ZNIEFF mais la présence du château (site classée) et de l'église (site inscrit) soumet toute urbanisation dans une périmètre de 500 m à un avis de l'architecte des bâtiments de France

Description des différents secteurs ouverts à l'urbanisation

32.Secteur n°1 :

1^{er} Ilot Limite est avec la Commune de Le Waast

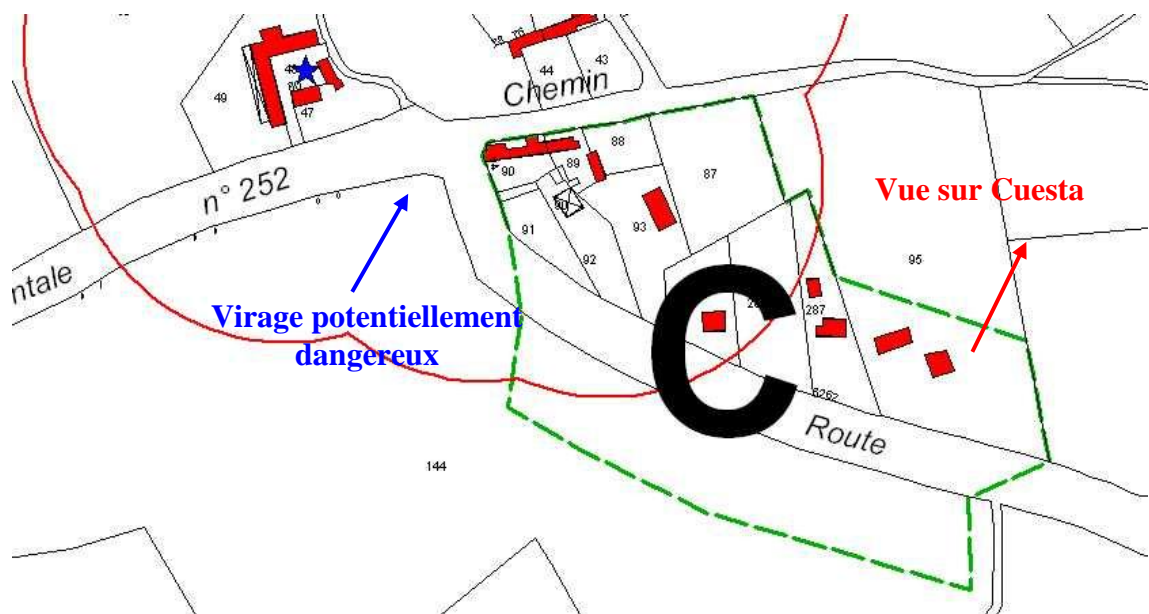
Ce secteur se situe en continuité avec le bâti de la Commune de le Waast.

Malgré une configuration en talus ; un développement de l'urbanisation pourra cependant être envisagé au nord-est de la voirie au fur et à mesure de l'installation de la défense incendie jusqu'à l'intersection avec la rue Delannoy. Conformément aux attentes de l'Architecte des Bâtiments de France, une étude d'insertion paysagère des futures constructions sera nécessaire. Néanmoins la proximité d'une exploitation agricole classée ne permet pas d'envisager le prolongement de l'ouverture de l'urbanisation jusqu'à celle-ci.



La surface ouverte permet d'envisager l'implantation d'environ 10 pavillons.

2ème Ilot

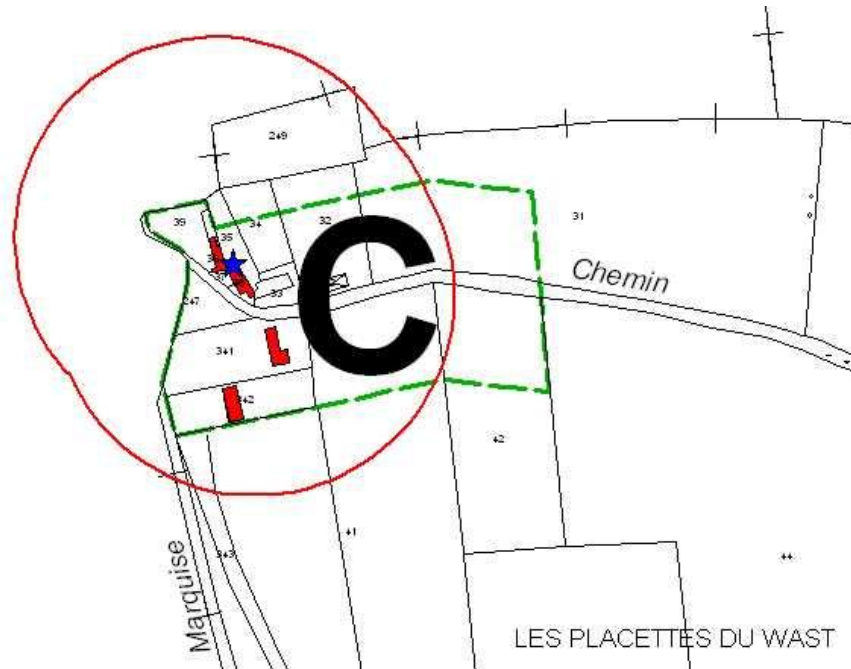


Dans le prolongement de la route départementale 252 en direction du bourg, l'urbanisation est également envisageable au voisinage immédiat du virage potentiellement dangereux (exclu du périmètre). Les terrains se prêtent bien à une densification du noyau existant afin de rééquilibrer l'urbanisation de part et d'autre de la voie existante. Cette urbanisation préservera de plus la vue depuis la route donnant sur la cuesta du boulonnais. Le zonage entérine les deux constructions existantes.

La surface ouverte permet d'envisager l'implantation d'environ 8 pavillons.

33. Secteur n°2 : les placettes du Waast.

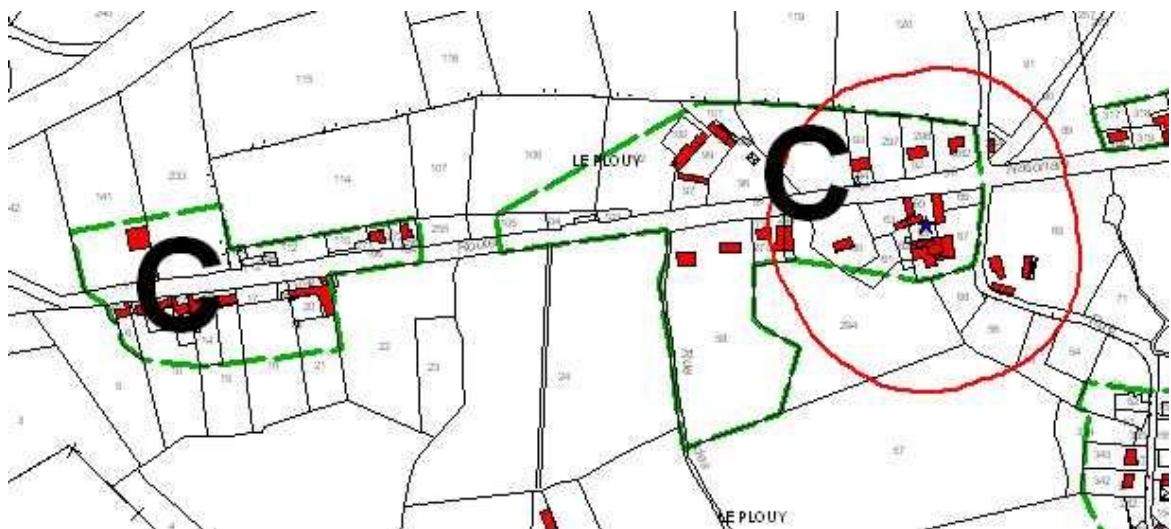
Secteur limitrophe avec la commune de Le Waast ; il est situé en continuité avec le bâti de la commune de Le Waast.



Ce secteur est de plus très peu soumis aux vues. Son équipement sera permis par le biais de la PVR (Participation pour Voirie et Réseaux).

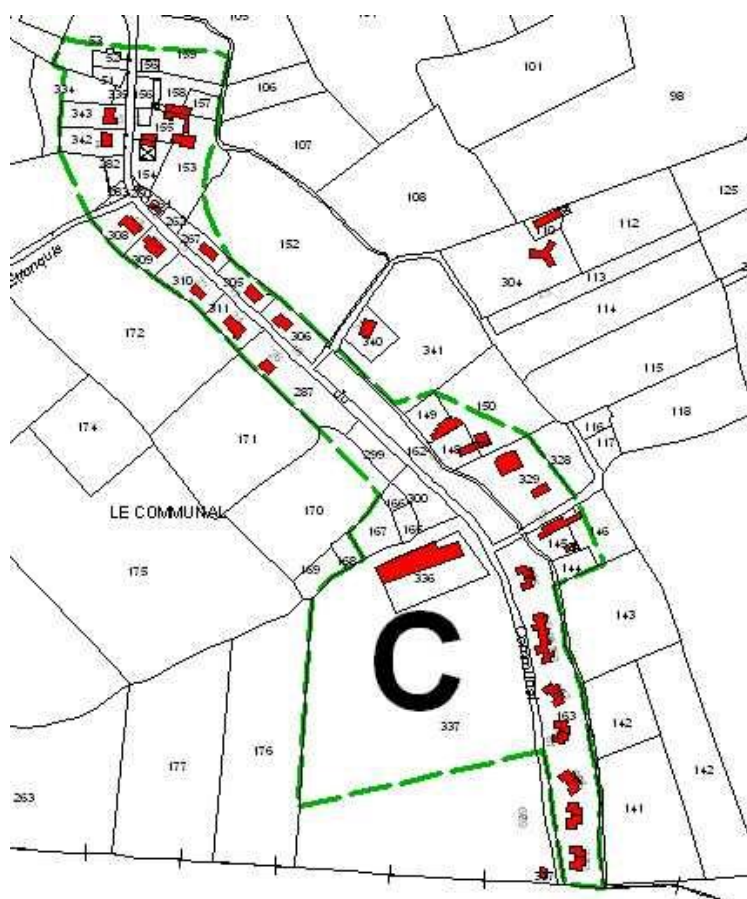
La surface ouverte permet d'envisager l'implantation d'environ 10 pavillons.

34. Secteur n°3 : le Plouy



Ce secteur est accessible directement depuis la sortie de la route nationale 42 en venant de Boulogne; l'urbanisation est concentrée essentiellement linéairement le long de l'ancienne route nationale. La volonté communale est de conserver cette physionomie en urbanisant les « dents creuses » dans un souci de densification du tissu urbain existant; en gardant cependant disjoints les deux noyaux urbains de ce même secteur pour maintenir une coupure verte notamment sur les larges espaces agricoles situés au sud.

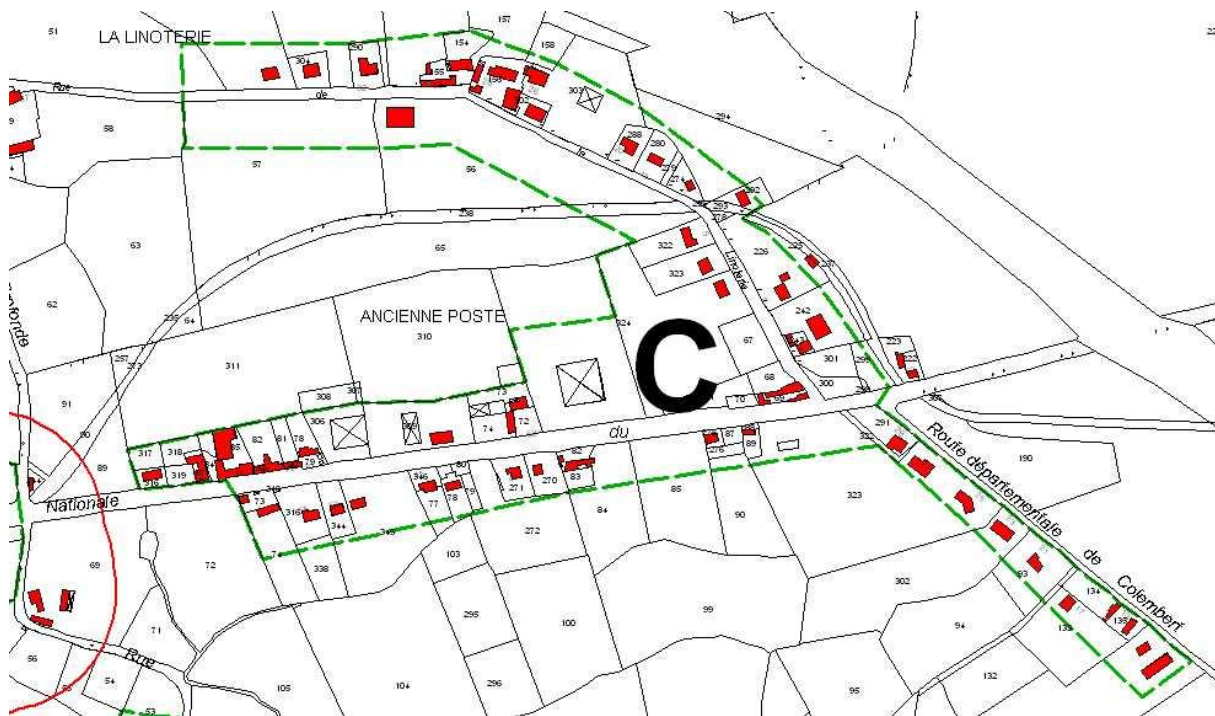
35. Secteur n°4 : le Communal



Ce secteur est situé perpendiculairement à l'ancienne route nationale 42, en direction de Henneveux. L'urbanisation y est mixte, on y trouve des pavillons, des logements sociaux, des équipements sportifs et des bâtiments à vocation artisanale. La volonté est de densifier le tissu urbain existant et de développer le caractère diversifié de cette zone.

Cette zone d'une surface de l'ordre de 2.6 ha doit permettre d'accueillir du logement ou d'autres activités artisanales.

36. Secteur n°5 : l'ancienne poste et la Linoterie



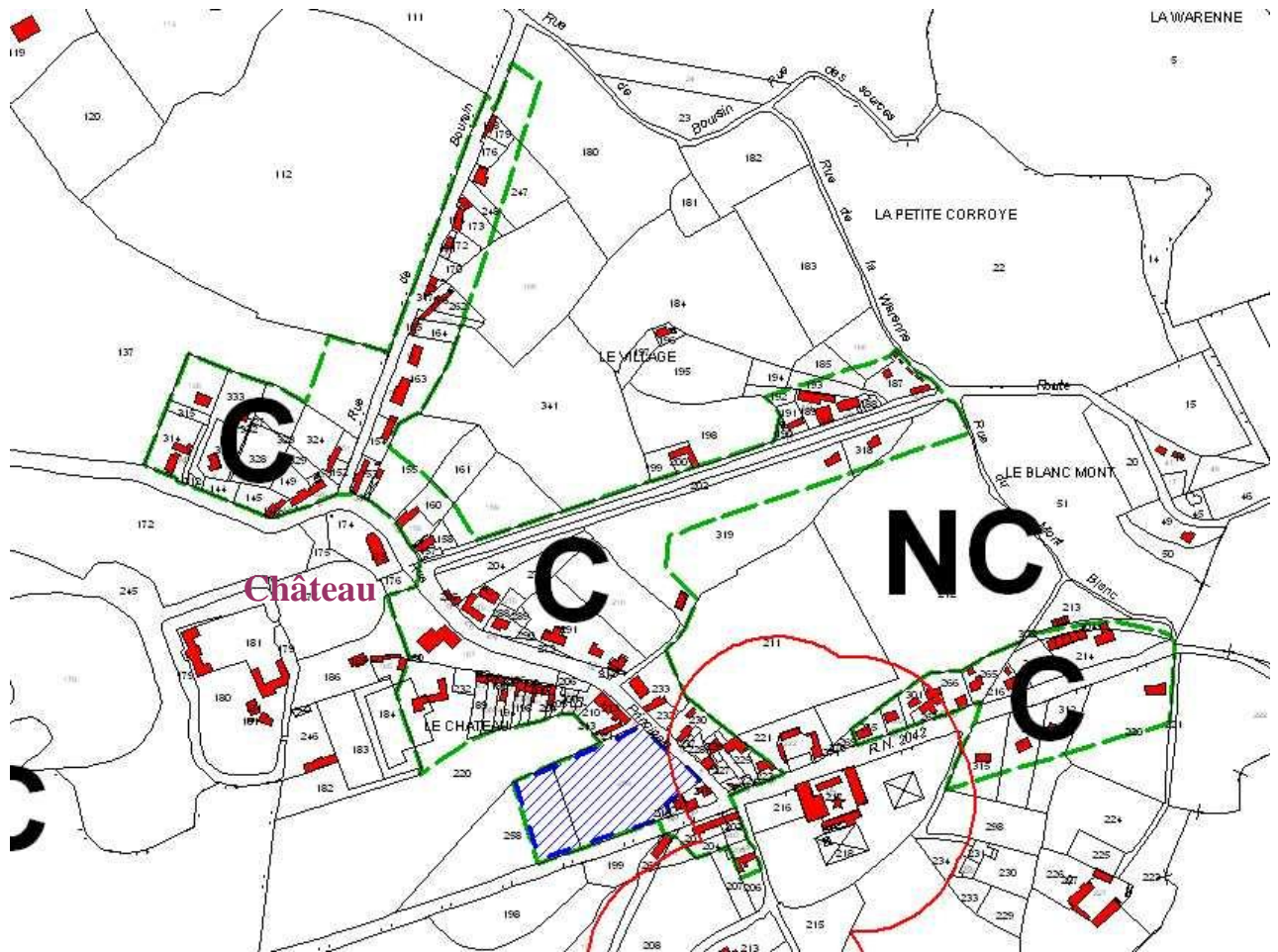
Ce secteur est un peu moins important en urbanisation que le centre-bourg, séparé de celui-ci par la nouvelle route nationale 42. Une grande partie de la zone d'extension de l'urbanisation sera accordée à cet endroit de la commune ; l'ancienne route nationale 42 constituant un réseau routier de qualité avec un trafic peu important.

L'urbanisation sera stoppée en direction de la Linoterie au niveau de la dernière construction implantée.

La surface ouverte permet d'envisager l'implantation d'environ 10 habitations.

La commune ayant rencontré des problèmes de débit en eau potable dans le secteur de la Linoterie, la conduite doit être renforcée en Ø 125 par le syndicat d'eau potable.

37. Secteur n°6 : le Centre bourg



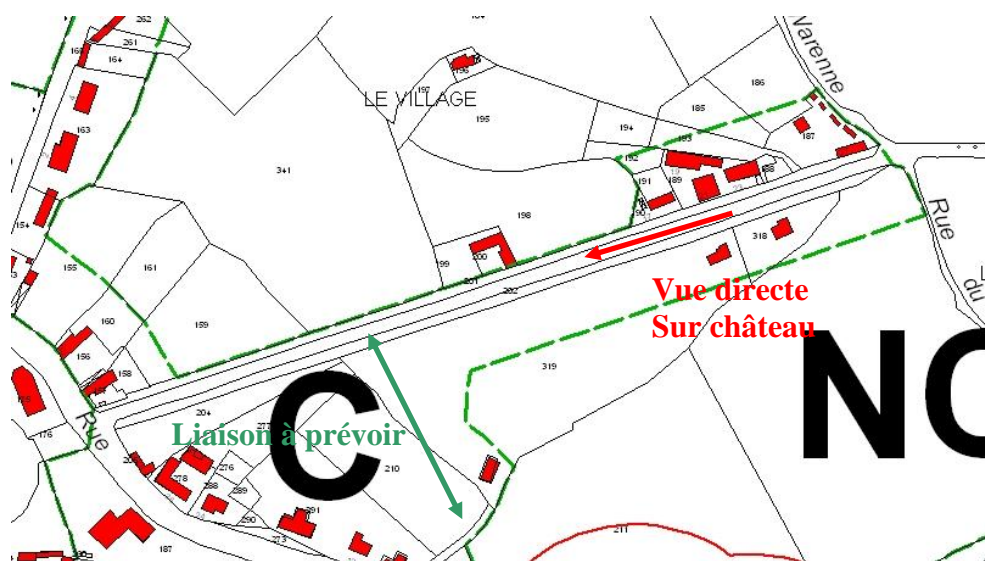
Ce secteur constitue le centre historique de la commune ; il s'est développé en étoile le long des voies de communication et autour de deux bâtiments historiques : le château et l'église. Toute urbanisation dans un périmètre de 500 m autour du château est soumise à un avis de l'architecte des bâtiments de France garant de la qualité des constructions nouvelles.

La route d'Alembon offre une perspective à l'ouest sur le château et au nord sur la cuesta, ce qui conditionne le projet d'aménagement sur l'ensemble du centre bourg.



Le terrain ouvert est en vis à vis de constructions existantes, il est de plus peu soumis au vues de part la topographie des lieux (en fond de talweg).

Bien qu'il existe la volonté de densifier le bourg, les terrains au nord de la route d'Alembon n'ont pas été ouverts pour préserver les vues sur la cuesta. Le côté sud, en revanche déjà largement urbanisé est élargi contre la rue principale. L'idée d'un cheminement piéton entre l'impasse de la rue Mazette et la route d'Alembon est avancée, permettant une liaison radiale depuis des voies concentriques dans le respect des principes de la loi SRU.



Synthèse

Le rythme retenu de 4 permis de construire par an pour maintenir un même taux d'accroissement de la population que celui des dernières décennies doit conduire sur une période de 10 à 15 ans (durée dans laquelle s'inscrit la carte communale) à l'octroi d'une soixantaine de permis de construire.

Pour permettre un assainissement autonome peu onéreux, la surface moyenne retenue pour l'implantation d'une construction est de 1000 m² ce qui porte les besoins en terrains à bâtir à 6 ha environ.

Cette surface peut être doublée pour prendre en compte trois phénomènes :

- La transformation stricte des 6 ha ouverts en 60 terrains de 1000 m² à bâtir est un raccourci que l'on ne peut pas faire, compte-tenu des configurations parcellaires qui ne permettent pas toujours des accès aisés sur le domaine public,
- Tous les propriétaires des terrains ouverts à l'urbanisation ne sont pas toujours vendeurs,
- La volonté communale de maintenir un prix raisonnable des terrains à bâtir oblige à ouvrir à l'urbanisation davantage qu'il ne serait strictement nécessaire.

L'excédent de surface ouverte à l'urbanisation permettra de limiter la spéculation foncière au niveau des terrains qui seront mis en vente.

Le zonage pratiqué libère :

- 10 ha de surface urbanisable à usage d'habitation en locatif ou accession ;
- 3,8 ha à destination des services et artisanat dont 1,2 ha en préemption dans le Centre Bourg et 2,6 ha, déjà propriété de la commune, dans le secteur du Communal.

Contraintes supra communales.

Servitudes d'utilité publique

Route Nationale 42, axes de circulation à deux fois deux voies

Cette infrastructure est un axe de catégorie 2 : dans une bande de 250 m de part et d'autre des tronçons de catégorie 2, les constructions sont soumises à des normes d'isolation acoustique conformément aux décrets n°95-20 et 95-21 du 9 janvier 1995 et aux arrêtés du 9 janvier 1995 et 30 mai 1996.

Liste des servitudes jointe en annexe.

Informations et obligations diverses

38. Prise en compte de la charte du PNR

En tant que commune adhérente au Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, Colembert doit prendre en compte les préconisations de la charte dans l'établissement de ses perspectives de développement.

Selon le découpage que trouve au niveau du cœur rural, cet espace possède comme caractéristiques : une population le parc a organisé sur le territoire, la commune de Colembert se moins dense, plus âgée, comprenant moins de cadres, mais aussi une agriculture très présente faite de petites et de moyennes exploitations basées essentiellement sur l'élevage et les cultures herbagères.

La charte définit la vocation spécifique de ce territoire, préserver les composantes paysagères, économiques, sociales et culturelles dans une optique de développement local.

39. Prescriptions en matière de risques majeurs

La commune a connu plusieurs événements qui lui ont valu son classement en arrêtés de catastrophes naturelles, les types de catastrophes sont inondation, coulées de boues et mouvements de terrain.

Le 29/12/1999 : inondations, coulées de boues et mouvement de terrain

Le 01/11/2000 : inondations et coulées de boues

Le 20/01/2001 : inondations et coulées de boues

Le 02/03/2003 : prescription d'un plan de prévention des catastrophes naturelles

<i>Carte communale de Colembert</i>	<u>1</u>
Rapport de présentation	<u>1</u>
<i>Données géographiques et administratives</i>	<u>3</u>
Situation géographique	<u>3</u>
Présentation administrative	<u>3</u>
Superficie	<u>3</u>
<i>Milieux naturels</i>	<u>4</u>
Géologie	<u>4</u>
1. Préambule	<u>4</u>
2. Les terrains affleurants	<u>4</u>
a) Les formations superficielles	<u>4</u>
b) Les formations sédimentaires du secondaire	<u>5</u>
Climatologie	<u>6</u>
3. Précipitations moyennes	<u>6</u>
4. Températures moyennes	<u>6</u>
5. Rose des vents	<u>6</u>
a) Vents faibles	<u>6</u>
b) Vents moyens	<u>6</u>
c) Vents forts	<u>7</u>
Hydrographie	<u>7</u>
6. Caractéristiques physiques du bassin :	<u>7</u>
7. Caractéristiques socio-économiques du bassin :	<u>8</u>
8. Caractéristiques juridiques	<u>8</u>
9. Contrat de rivière sur le Wimereux	<u>9</u>
10. Stratégie d'intervention du SAGE du bassin côtier du Boulonnais	<u>9</u>
Relief	<u>10</u>
Les zones forestières	<u>11</u>
Les Zones naturelles	<u>11</u>
11. Les ZNIEFF	<u>11</u>
a) ZNIEFF de type 2 n°033-01 « Bois de Haut, Bois de l'Enclos et coteaux adjacents »	<u>12</u>
b) ZNIEFF de type 2 n°035 « Cuesta du boulonnais entre Neufchatel-Hardelot et Colembert »	<u>13</u>
c) ZNIEFF de type 2 n°050 « Complexe bocager du bas Boulonnais et de la Liane »	<u>14</u>
d) ZNIEFF de type 2 n°33 « Boutonnière du Pays de Licques »	<u>15</u>
12. Les autres mesures de protection	<u>15</u>
a) Arrêté de protection de biotope, coteaux calcaires du Boulonnais (62 APB 02d)	<u>16</u>
Prise en compte du paysage	<u>17</u>
<i>Etude des données communales</i>	<u>18</u>
Histoire et patrimoine	<u>18</u>

Evolution démographique	19
Population active communale	21
13. structure	21
14. répartition selon la catégorie socioprofessionnelle	22
15. navettes domicile-travail des actifs ayant un emploi	23
Habitat	24
16. Evolution	24
17. Age des logements	25
a) Statut d'occupation	26
18. Caractéristiques des résidences principales	26
Structure communale	26
Activités	27
19. Services	27
20. Artisanat	28
21. Commerces	29
22. Agriculture	30
23. Activités Culturelles et monde associatif	33
24. Situation communale au regard de ses activités	33
Caractéristiques des réseaux	34
Détermination du projet communal	34
25. Principes généraux	34
26. Développement de la population	35
27. Zones pressenties pour la réalisation des projets communaux	35
28. Les espaces publics et de loisirs	35
29. Les zones d'activités	36
30. Aménagements	36
31. Préservation du caractère agricole de la commune	36
Justification des zones ouvertes à l'urbanisation	37
Généralités	37
Description des différents secteurs ouverts à l'urbanisation	37
32. Secteur n°1 :	37
33. Secteur n°2 : les placettes du Waast.	38
34. Secteur n°3 : le Plouy	39
35. Secteur n°4 : le Communal	40
36. Secteur n°5 : l'ancienne poste et la Linoterie	40
37. Secteur n°6 : le Centre bourg	41
Synthèse	45
Contraintes supra communales.	45
Servitudes d'utilité publique	45
Informations et obligations diverses	46
38. Prise en compte de la charte du PNR	46
39. Prescriptions en matière de risques majeurs	46

Synthèse cartographique

Carte n°1 : Organisation du territoire communal

Carte n°2 : Relief et hydrographie

Carte n°3 : Espaces boisés et bocagers

Carte n°4 : Hiérarchie des voies de communication

Carte n°5 : Zone de protection

Carte n°6 : Périmètre de protection des exploitations classées agricoles et des
bâtiments remarquables